

Politique d'annulation

Location de voilier à l'international

Avant de planifier votre voyage, nous vous conseillons de prendre connaissance du contenu de ce document question d'être bien informés et préparés afin de passer un voyage des plus agréables.

Annulation par le client

Pour toute location de voilier à l'international

Veillez vous référer à votre courriel de réservation pour demander un remboursement ou modifier votre date.

Si vous avez des difficultés à faire le changement en ligne, l'annulation doit se faire par avis écrit à info@ohanasailing.ca.

Applicable sur toutes nos locations de voiliers à l'international

Si l'annulation nous parvient à 45 jours et plus de l'embarquement, tous les paiements effectués vous seront remboursés.

Si l'annulation nous parvient à moins de 45 jours de l'embarquement, nous nous réservons le droit de conserver 40% du coût total de la réservation.

Si l'annulation nous parvient à moins de 30 jours de l'embarquement:

- Nous conserverons la totalité du montant de la réservation.
- Dans le cas où il y a une liste d'attente pour cette location à ces mêmes dates et que l'Agence réussisse à combler la ou les places, nous rembourserons la totalité de votre réservation.

Annulation par l'Agence

L'Agence de voile Ohana ou son partenaire Voile Océan se réserve le droit d'annuler le contrat ou d'exiger la présence d'un skipper professionnel, aux frais du client, si les capacités de navigation de celui-ci sont jugées insuffisantes.

L'agence de voile Ohana et Voile Océan se réservent le droit d'annuler la réservation si les conditions sont jugées non-sécuritaires pour notre clientèle (conditions météorologiques extrêmes). Dans ce cas, le montant total de la réservation sera remboursé à 100% ou la réservation sera déplacée à une date ultérieure, au choix du client.

La responsabilité de l'agence de voile Ohana et de Voile Océan se limite au prix de la location.

Assurance Voyage

Un essentiel à se procurer

Offrez-vous la tranquillité d'esprit

Pour vous couvrir en cas d'imprévus, il est important avant votre départ de vous procurer une assurance voyage pour tous les membres de votre groupe. Les dernières années nous ont démontrées qu'il est important de se préparer à l'inattendu.

Pour partir, et surtout revenir en toute tranquillité, nous vous suggérons fortement de souscrire à une police d'assurance voyage. Une bonne assurance couvre les accidents, les rapatriements, l'annulation de vol, d'hôtel, de voyage ainsi que la perte de baggages.

Protégez vos épargnes de voyage pour lesquelles vous travaillez si fort

Vous avez durement gagné vos économies et ne voudriez surtout pas payer pour un voyage dont vous ne profiterez pas. S'il vous arrivait d'annuler à la dernière minute, une assurance voyage vous évitera beaucoup de soucis.

Les factures pour les frais médicaux peuvent s'avérer très élevées à l'étranger

Des accidents et maladies peuvent survenir sans prévenir. Quelle que soit la raison, si vous avez besoin d'assistance médicale à destination, le coût des factures peut monter rapidement. Avec une assurance voyage vous pourrez éviter ce genre de situations désagréables.

S'il vous arrivait quelque chose sur place, et que vous n'avez pas d'assurances voyage, l'Agence de voile Ohana et Voile Océan ne seront pas tenues responsables.



Agence de voile Ohana

1-833-642-6272

info@ohanasailing.ca

www.ohanasailing.ca

